



Mairie de BIRAN

COMPTE RENDU SÉANCE du 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 25 septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 20 h 30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 septembre 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DELIGNIERES Patrick, MARTIN Michèle, Lydia SAINTE-FOIE, LEVALLOIS Rémi, CARTAUD Gérard, MACARY Claude, Jacques Michel VAISSE ;

Procurations :

Excusé : Cathy GIRARD

Absent : DUFFORT Christopher ; Cécile GUICHARD

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Lydia SAINTE-FOIE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du compte rendu du 10 juillet 2024 ;

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Point sur les travaux en cours

Claude MACARY, informe le conseil que les travaux de voirie programmés auprès du Syndicat de voirie et inscrits au budget sont terminés. En ce qui concerne le point-à-temps, la somme prévue au budget à également été employée en totalité.

3. Étude Devis réparation de l'église.

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il a sollicité l'entreprise VILLECAMPE, afin de remettre en état la toiture de l'église. En cause des infiltrations sur la sacristie et la chapelle.

Le remplacement de la zinguerie a été chiffrée à 11 415,00 € et le remplacement des tuiles fissurées à 38 050 €.



Mairie de BIRAN

Il y a urgence à faire les réparations, malgré cela le Conseil est d'avis de solliciter d'autres entreprises afin d'avoir plusieurs avis et devis sur la nature des réparations à effectuer.

4. Questions diverses.

Monsieur, le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par Mme CHAUVEAU et Mr BUDDE, des nuisances qu'ils subissent du fait du non entretien du jardin de Mr SOLIN et particulièrement d'un cyprès qui lors des jours de vent vient taper contre leur toiture et la cheminée. Leur demande d'entretien auprès de ce dernier est restée vaine. Le Conseil est d'avis qu'un arrêté soit pris par Mr le Maire mettant en demeure de faire réaliser les travaux, si cela s'inscrit dans la légalité.

Rentrée Scolaire : 23 enfants ont effectué la rentrée scolaire qui s'est parfaitement déroulée. Pour le périscolaire, l'ancienne salle occupée par les AVB a été aménagée en bibliothèque. Afin de libérer l'occupation de la salle des fêtes il est prévu d'aménager le sol de la vieille cuisine, avec un plancher bois, la communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne apportant une aide en finançant le lino qui viendra recouvrir le plancher.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h50.

La date du prochain conseil municipal : sera fixée ultérieurement.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.